

L'assurance de la Fédération

Pour assurer :

- La Fédération et ses activités sportives ou non,
- son personnel, les membres de son CA
- Ses biens meubles et immeubles

Garanties:

- RC Défense
- Dommages aux biens
- Dommages Corporels
- Recours / Protection Juridique
- Assistance
- Conseil juridique par téléphone pour la Fédération





L'assurance de la Fédération

- Toutes les activités sont couvertes sans déclaration préalable
- Sportives ou non
- Régulières ou occasionnelles, trajets inclus
- Les manifestations accueillant du public (maximum 5000 personnes / an)

Les biens de la Fédération

- Les occupations permanentes de locaux (65 m²)
- Les occupations temporaires de moins de 8 jours
- Les biens sensibles (10 000 €) et autres (8 000 €)





L'assurance des licenciés et des structures affiliées

- Pour assurer :
- RC Défense
- Dommages aux biens des participants
- Dommages Corporels
- Recours / Protection Juridique
- Assistance





L'assurance des licenciés et des structures affiliées

Les activités des associations affiliées sont couvertes

- Réunions du bureau / AG
- Organisation ou participation à des réunions, colloques, manifestations pour la promotion du naturisme
- Activités sportives ou non organisées lors de manifestations accueillant du public
- Temps de trajet pour se rendre ou revenir de ces activités
- Les licenciés qui participent à l'ensemble de ces activités sont assurés

Couverture intégrée :

- Les locaux prêtés ou loués pour une manifestation temporaire de moins de 8 jours

